Une 5e augmentation consécutive des ventes au détail au Canada

■ OTTAWA (PC) — Les ventes au détail ont atteint 23,5 milliards $ à l'échelle nationale en septembre, soit 0,4 % de plus qu'au mois d'août, rapportait, hier, Statistique Canada.

Le chiffre d'affaires des détaillants en biens et services progresse ainsi pour un cinquième mois de suite, les hausses de septembre et d'août étant plus modestes que les précédentes.

Les ventes de vêtements, de meubles, celles dans les pharmacies et pour les véhicules, entre autres, ont contribué au gain de septembre. Cette période de hausses suit un ralentissement en début d'année et une « croissance rapide tout au long de 1999 », écrit l'agence fédérale.

En variation annuelle, les ventes au détail ont progressé de 6,0 % en comparaison de celles de septembre 1999.

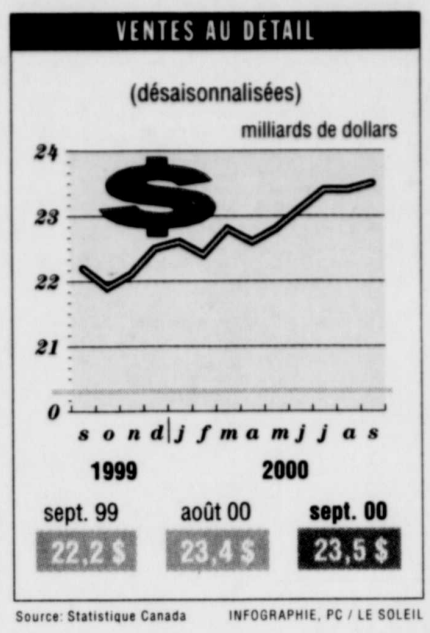

HAUSSE AU QUÉBEC

Au Québec, en variation trimestrielle, les ventes ont grimpé de 3,6 % au trimestre échu le 30 septembre, par rapport au précédent. Au deuxième trimestre, le Québec avait été la seule province à subir un recul, soit de 0,4 %.

Les commerces de détail du Québec, à l'exception des pharmacies, ont tous fait monter les ventes globales durant le troisième trimestre, surtout du côté de l'automobile. Après un début d'année au ralenti, les ventes « ont pris de la vigueur ces derniers mois », note l'agence.

En Ontario, le chiffre d'affaires a grossi de 3,1 % durant les trois mois terminés le 30 septembre, dans une tendance à la hausse remontant à l'été de 1996. Pour ce dernier trimestre, l'automobile et le vêtement ont le plus progressé.

En variation annuelle, le commerce de détail au Québec amassait en septembre 5,44 milliards $, soit 5,4 % de mieux qu'en septembre 1999. En Ontario, les ventes totalisaient 9,24 milliards $, en progression de 8,5 % sur une période d'un an; au Nouveau-Brunswick, elles se chiffraient par 594 millions $, un gain de 6,2 % sur 12 mois.

Le président de Jitec s'en va et rembourse 850 000 $

■ MONTRÉAL (PC) — Le président et chef de la direction de Jitec, Benoît Laliberté, a démissionné de son poste, et a accepté de rembourser les avances de fonds de 850 000 $ qu'il s'était accordées sans autorisation, a fait savoir, hier, le conseil d'administration de la société informatique.

De plus, des compagnies apparentées à M. Laliberté rembourseront d'ici à six mois un montant de 1,2 million $ provenant de ventes d'inventaire d'anciens magasins de Jitec ainsi que de transferts de créances de la société.

Plus tôt ce mois-ci, M. Laliberté avait cessé d'assumer ses fonctions à titre temporaire, après que la Commission des valeurs mobilières du Québec lui eut interdit de procéder à toute opération boursière. L'organisme provincial avançait qu'il n'avait pas déclaré plusieurs transactions, contrevenant du même coup à la législation sur les opérations d'initié.

Des sociétés apparentées à Benoît Laliberté devront rembourser 1,2 million $

M. Laliberté a nié les faits. Il défendra d'ailleurs sa cause devant la commission, lors d'une audience prévue le 1er décembre.

« Je tiens à préciser que les transactions (...) n'ont jamais servi mes intérêts personnels. Au contraire, ces transactions ont été effectuées dans le seul intérêt de Jitec et de ses actionnaires. La situation sera d'ailleurs régularisée dans les meilleurs délais », a-t-il déclaré par voie de communiqué, hier.

Mardi, la Bourse de Montréal avait mis un terme à toutes les opérations portant sur Jitec, en attendant que la compagnie se prononce.

Firme montréalaise fabriquant des postes de travail et unités centrales à l'intention des petites entreprises, Jitec est cotée en bourse depuis juillet. Elle n'a pas encore déclaré ses premiers résultats trimestriels.

Par voie de communiqué, Jitec a indiqué que M. Laliberté avait remis sa démission « afin de permettre la croissance de la société », précisant que Michel Brown, vice-président et chef des opérations, assumerait les responsabilités de président par intérim.

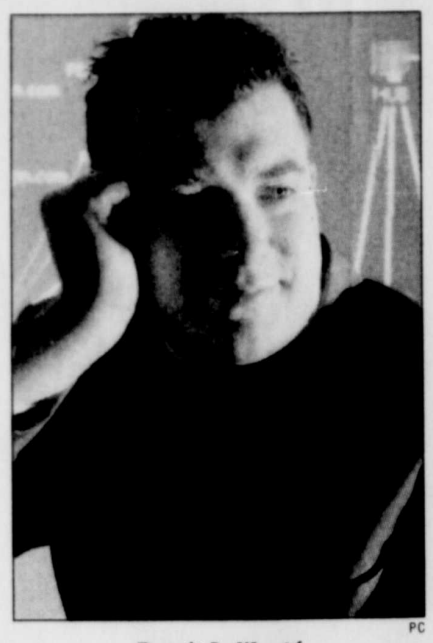
PC
Benoît Laliberté

Le président de la Bourse de Montréal veut profiter de l'arrivée de Nasdaq

Marie Tison
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — L'arrivée de Nasdaq à Montréal pourrait faciliter les plans de la Bourse de Montréal aux États-Unis.

« On parle un peu de réciprocité », a déclaré le président et chef de la direction de la Bourse de Montréal, M. Luc Bertrand, hier, après avoir prononcé un discours devant l'Association des MBA du Québec.

« Cela nous donne un coup de pouce, a-t-il soutenu. Cela fait que dans la tête des Américains, le Québec est prêt à faire des affaires. »

La Bourse de Montréal voudrait que les courtiers américains aient directement accès à sa plate-forme de négociation électronique à partir de leurs propres terminaux. Mais pour cela, il faut que la Bourse de Montréal soit reconnue par les autorités réglementaires américaines, soit la SEC (Security Exchange Commission) et la CFTC (Commodities Futures Trading Commission). Elle a déjà entrepris les procédures nécessaires.

« Lorsque moi, Luc Bertrand, je me présente à la SEC et à la CFTC, il n'est pas mauvais qu'au Québec nous ayons Nasdaq, a-t-il déclaré. Cela suscite de la bonne volonté. »

Mardi, le premier ministre du Québec Lucien Bouchard et le président du conseil d'administration de Nasdaq, M. Frank Zarb, ont lancé les activités de Nasdaq Canada à Montréal.

« Nous avons procédé à la réorganisation du marché boursier canadien parce que nous anticipions la concurrence étrangère, a affirmé M. Bertrand. Nous n'avons pas été surpris par l'arrivée de Nasdaq, au contraire. »

La Bourse de Montréal entend donc répliquer en offrant un accès direct aux grands fonds d'investissement comme Fidelity, aux « gros courtiers du parquet de la bourse de New York » et aux « pros du Chicago Board of Trade ».

Elle a pris les mesures nécessaires en se démutualisant et en adoptant une plate-forme de négociation électronique.

La Bourse de Montréal entend également établir des partenariats avec les bourses électroniques « alternatives » afin de leur permettre de se brancher à sa plate-forme de négociation et de réaliser des transactions.

« Au lieu de vouloir mettre des barrières concurrentielles à ces bourses alternatives, nous prenons la position contraire et nous voulons les faire entrer dans notre pipeline », a déclaré M. Bertrand.

Il a indiqué que ces bourses ne pouvaient pas actuellement se brancher aux bourses américaines de produits dérivés comme le Chicago Board of Trade et le Chicago Board Options Exchange.

La Bourse de Montréal continue à exploiter un marché pour les sociétés à très petite capitalisation du Québec. La négociation des titres de toutes les sociétés de petite capitalisation devait être confiée à la CDNX, mais le gouvernement québécois a toutefois le maintien d'une bourse d'actions pour les petites sociétés québécoises à Montréal.

Desjardins obtient des trop-perçus en hausse de 5 %

MONTRÉAL (PC) — Au troisième trimestre, échu le 30 septembre, le groupe financier Desjardins a réalisé un bénéfice net de 161,7 millions $, en hausse de 5,1 % sur les 153,9 millions $ d'un an plus tôt.

Pour les neuf premiers mois, notait hier le Mouvement des caisses populaires le bénéfice net (aussi appelé trop-perçu avant ristournes) totalise 371,2 millions $, en hausse marquée de 26,2 % sur les 294,2 millions $ amassés en 1999.

Par ailleurs, le montant des ristournes « comptabilisé dans le réseau des caisses » depuis janvier atteint 97,6 millions $, en progression de 13,2 % sur la même période de l'an dernier.

La direction de Desjardins attribue ce bilan en hausse à « l'excellente capitalisation du réseau et la bonne performance des derniers mois », lesquelles permettent d'accroître la rémunération aux membres.

En termes de rendement sur l'avoir, le groupe se situe à 10,8 %, en hausse sur le niveau de 8,5 % constaté à pareille date l'année dernière.

Le rapport de productivité, exprimant des frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total, s'établit à 73,6 %, soit une hausse de 1,9 % sur le niveau obtenu un an plus tôt.

Sur les neuf premiers mois de 2000, ces frais autres que d'intérêt se chiffraient par 1,59 milliard $, en progression de 32 millions $ sur le montant de la même période en 1999.

Dans un communiqué, le président du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, estime que l'institution « tire profit d'un meilleur contrôle de ses coûts d'exploitation et de l'assainissement de son bilan ainsi que d'une conjoncture économique favorable ».

Selon lui, l'objectif d'une « rentabilité suffisante pour poursuivre sa mission de service auprès des membres est en voie de se concrétiser ».

SUBARU
L'atTraction intégrale MD

C'est avec fierté que nous vous annonçons l'arrivée tant attendue de notre petite dernière : Blue Ridge SE. Belle à croquer, elle ressemble à ses parents Forester mais présente des traits fins et distinctifs. Nous vous invitons à venir la voir en personne chez l'un de ses fiers parents Subaru.

Nom et prénom : Forester, Blue Ridge SE
Année : 2001
Traits distinctifs :
- Édition spéciale, bleu alpin nacré
- Bas de caisse, pare-chocs et protège-calandre titane nacré
- Traction intégrale, 5 vitesses, roues en alliage
- Sécurité, confort, sièges avant chauffants
- Rétroviseur avec boussole et anti-éblouissement automatique
- Entrée sans clé
- Carpettes signées Blue Ridge SE

Notre belle Blue Ridge SE 369 $/mois*

Les concessionnaires Subaru
Fiers parents de la génération intégrale 2001

Option Subaru
2505, Henri-Bourassa
Québec
(418) 648-9518

Vachon Subaru
1093, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
(418) 387-7510

Lévis Subaru
4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis
(418) 833-1960

Acadia Subaru
boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
(418) 681-6000

* Versement initial de 3295 $ ou échange équivalent. Mensualités basées sur un bail de 48 mois. Allocation de 20 000 km par année, 8 ¢ du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Voyez votre concessionnaire Subaru pour tous les détails. Offre valide jusqu'au 30 novembre 2000.

Ig 1497816

Défi boursier
INTERNET www.lesoleil.com
TD WATERHOUSE
LE SOLEIL

Créez votre portefeuille fictif et courez la chance de gagner 6000 $ en prix

Pour participer:
Inscrivez-vous maintenant sur le site www.lesoleil.com et créez un portefeuille fictif de 100 000$ en achetant 6 titres parmi les titres sélectionnés du TSE.

INSCRIVEZ-VOUS
avant le 4 décembre pour augmenter vos chances

Le défi boursier comprend 3 jeux:
- 1er jeu entre le 4 décembre et le 29 décembre 2000
- 2e jeu entre le 3 janvier et le 2 février 2001
- 3e jeu entre le 5 février et le 2 mars 2001

Au début de chaque jeu, le participant a un montant fictif de 100 000$. Chaque jour, le participant peut connaître l'évolution de son portefeuille fictif et effectuer, s'il le désire, de nouvelles transactions.

À gagner pour chaque jeu:
Une bourse de 1000$: Meilleur classement
Une bourse de 500$: 2e meilleur classement
Une bourse de 250$: 3e meilleur classement
Une bourse de 250$: parmi un participant qui se sera classé entre la 4e et la 100e position.

Total de 2000$ par mois.

Pour être admissibles au concours, les participants doivent absolument s'inscrire via le site Internet du Soleil www.lesoleil.com

Tous les détails et règlements du concours disponibles sur www.lesoleil.com

TD WATERHOUSE
LE SOLEIL

L497576